



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

VAE - DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Devis relatif à la Validation des Acquis
de l'Expérience

Session 2017-2019

Le **CEFEDM de Normandie**, représenté par Yanik Lefort, Directeur,
27 rue Pierre Corneille - 76 800 Saint-Etienne-du-Rouvray
n° SIRET : 405 296 153 00043 - n° déclaration d'activité : 23 76 02413 76

organise la procédure de VAE au Diplôme d'Etat de professeur de musique qui comprend :

- le dépôt du dossier de recevabilité (livret 1) : 80€
- la validation, dossier des acquis de l'expérience (livret 2) : 800€
1 heure de passage devant le jury
- le dispositif d'accompagnement (optionnel) : 550€
23h d'accompagnement (séances individuelles et collectives)

La procédure de validation représente donc 1 heure de formation.

La procédure de validation et le dispositif d'accompagnement représentent au total 24 heures de formation.

Nom et prénom du bénéficiaire :

Diplôme visé : **Diplôme de Professeur de musique**

Discipline :

Domaine :

Option :

Le CEFEDM de Normandie, organisme certificateur, habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication n'est pas soumis à l'application de la TVA. Les montants indiqués sont toutes taxes comprises.

La demande de prise en charge par un organisme (selon leurs dispositifs propres) peut inclure : les frais annexes à la procédure (déplacements, matériel, coûts des copies des dossiers, timbres...). Vous devrez établir un devis annexe et le joindre à votre demande.

Fait à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 15 mars 2017

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

27 rue Pierre Corneille - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY - Tél : +33 (0)2 32 76 07 08

Association loi 1901 - Organisme de formation n°23 76 02413 76 - Siret : 405 296 153 00068 - NAF : 8542 Z

